



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Collano DW 2044

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale:

Collano DW 2044

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

▼ Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Adhésif à base d'un composant D4

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées :

Aucune connue.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

▼ Nom et adresse de l'entreprise:

**Collano AG**

Neulandstrasse 1

CH-6203 Sempach Station

+41 41 469 92 75

www.collano.com

Courriel:

sdb@collano.com

Révision:

17.12.2024

Version de la fiche de données de sécurité:

3.0

Date de la précédente édition:

25.07.2023 (2.0)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+41 41 469 92 75 (Mo - Do 8:00 - 12:00 / 13:00 - 17:00 MEZ/CET)

(Fr 8:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00 MEZ/CET)

(+41 44 251 51 51 Tox Center)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:

Sans objet.

Mention d'avertissement:

Sans objet.

Mention(s) de danger:

Sans objet.

Conseil(s) de prudence:

Générales:

-

Précautions:

-

Intervention:

-

Stockage:

-

Élimination:

-

▼ Contient:

propane-2-ol

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one

Autre étiquetage:

EUH208, Contient formaldéhyde ...%, 2-methylisothiazol-3(2H)-one, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one . Peut produire une réaction allergique.

EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Le produit contient un produit biocide.

### 2.3. Autres dangers

▼ Autre:

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. ▼ Mélanges

| Produit/composant | Identifiants                                                                                    | % w/w | Classification                                                                                                                                          | Note     |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| propane-2-ol      | N° CAS : 67-63-0<br>N° CE: 200-661-7<br>REACH: 01-2119457558-25-xxxx<br>N° index : 603-117-00-0 | 1-3%  | Flam. Liq. 2, H225<br>Eye Irrit. 2, H319<br>STOT SE 3, H336                                                                                             |          |
| formaldéhyde ...% | N° CAS : 50-00-0<br>N° CE: 200-001-8<br>REACH: 01-2120762098-48-XXXX<br>N° index : 605-001-00-5 | <0.1% | Acute Tox. 3, H301<br>Acute Tox. 3, H311<br>Skin Corr. 1B, H314 (SCL: 25,00 %)<br>Skin Irrit. 2, H315 (SCL: 5,00 %)<br>Skin Sens. 1, H317 (SCL: 0,20 %) | [1], [3] |

|                                                                                      |                                                                                 |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                      |                                                                                 |          | Eye Dam. 1, H318 (SCL: 25,00 %)<br>Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 5,00 %)<br>Acute Tox. 3, H331<br>STOT SE 3, H335 (SCL: 5,00 %)<br>Muta. 2, H341<br>Carc. 1B, H350                                                                                                                                                                                                             |
| mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one | N° CAS : 55965-84-9<br>N° CE:<br>REACH: BPR<br>N° index : 613-167-00-5          | <0.0015% | EUH071<br>Acute Tox. 3, H301 (ATE: 65,00 mg/kg)<br>Acute Tox. 2, H310 (ATE: 87,12 mg/kg)<br>Skin Corr. 1C, H314 (SCL: 0,60 %)<br>Skin Irrit. 2, H315 (SCL: 0,06 %)<br>Skin Sens. 1A, H317 (SCL: 0,0015 %)<br>Eye Dam. 1, H318 (SCL: 0,60 %)<br>Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 0,06 %)<br>Acute Tox. 2, H330<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=100)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) |
| 2-methylisothiazol-3(2H)-one                                                         | N° CAS : 2682-20-4<br>N° CE: 220-239-6<br>REACH: BPR<br>N° index : 613-326-00-9 | <0.0015% | EUH071<br>Acute Tox. 3, H301 (ATE: 120,00 mg/kg)<br>Acute Tox. 3, H311<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Skin Sens. 1A, H317 (SCL: 0,0015 %)<br>Eye Dam. 1, H318<br>Acute Tox. 2, H330<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=10)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)                                                                                                                           |

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

#### ▼ Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

[3] Selon REACH, annexe XVII, la substance est soumise à des restrictions.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

##### Inhalation:

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

##### ▼ Contact cutané:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse.

Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

▼ Contact visuel:

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact de la victime. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion:

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise: contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure:

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants: Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

4.3. ▼ Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de:

Les oxydes de carbone (CO / CO<sub>2</sub>)

5.3. ▼ Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. ▼ Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.  
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.  
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.  
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1. ▼ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.  
Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients fermés hermétiquement, à l'abri de l'humidité et de la lumière. Les récipients doivent être datés lorsqu'ils sont ouverts et la présence de peroxydes doit être testée périodiquement. Ne dépassez pas les limites de durée de stockage.

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement:

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Conditions de stockage:

Ne congelez pas!

Température ambiante, de 15 à 25°C

Matières incompatibles:

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. ▼ Paramètres de contrôle

propane-2-ol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 500

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 400

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m<sup>3</sup>): 1000

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 200

Observations:

B = Monitoring biologique

SSC = Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.

formaldéhyde ...%

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 0,37

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 0,6

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m<sup>3</sup>): 0,74

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 0,3

Observations:

C1B = Substances probablement cancérogènes pour l'homme.

# = Substance cancérogène avec seuil de concentration

S = Sensibilisation

SSC = Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 0,2 einatembarer Staub(Gesamtstaub)

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m<sup>3</sup>): 0,4 einatembarer Staub(Gesamtstaub)

Observations:

S = Sensibilisation

SSC = Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.

Valeurs limites d'exposition aux postes de travail: valeurs VME/VLE (remarques), risques physiques, contraintes physiques. (Référence 1903.f )

#### DNEL

Aucune information disponible.

#### PNEC

Aucune information disponible.

#### 8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques:

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

▼ Mesures d'hygiène:

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Pas d'exigences particulières.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

### Généralités:

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

### Équipements respiratoires:

| Type                                                                       | Classe | Couleur | Normes |
|----------------------------------------------------------------------------|--------|---------|--------|
| Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée | -      | -       | -      |

### Protection de la peau:

| Recommandé                    | Type/Catégorie | Normes |
|-------------------------------|----------------|--------|
| Pas d'exigences particulières | -              | -      |

### Protection des mains:

| Matériel                                                                                                                                                                    | Épaisseur minimum (mm) | Délai de rupture (min.) | Normes |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------|--------|
| Impermeable gloves.<br>The selection of a suitable glove depends not only on the material, but also on other quality features and varies from manufacturer to manufacturer. |                        |                         |        |

### Protection des yeux:

| Type                                                        | Normes |
|-------------------------------------------------------------|--------|
| Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales. | EN166  |



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Etat physique:

Liquide

#### Couleur:

Blanc

#### Odeur / Seuil olfactif (ppm):

Caractéristique

#### pH:

~3.5

#### Densité (g/cm³):

~1.1 (20 °C)

#### Viscosité cinématique:

~5500 mm<sup>2</sup>/s

Caractéristiques des particules:

Ne s'applique pas aux liquides.

#### Changement d'état

▼ Point de fusion/point de congélation (°C):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):

Ne s'applique pas aux liquides.

▼ Point d'ébullition (°C):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

▼ Pression de vapeur:

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

▼ Densité de vapeur relative :

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

▼ Température de décomposition (°C):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

#### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

▼ Point d'éclair (°C):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

▼ Inflammabilité (°C):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

▼ Température d'auto-inflammation (°C):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

▼ Limite d'explosivité (% v/v):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

#### Solubilité

Solubilité dans l'eau:

Nicht anwendbar - dispergierbar

▼ n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

▼ Solubilité dans la graisse (g/L):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

#### 9.2. Autres informations

Teneur en matières solides env. 45% (m/m)

D'autres paramètres physiques et chimiques:

Aucune information disponible.

▼ Capacités oxydantes:

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

## 10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

## 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

## 10.6. ▼ Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

### ▼ Toxicité aiguë

|                     |                                                                                      |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant   | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one |
| Espèce :            | Rat                                                                                  |
| Voie d'exposition : | Inhalation                                                                           |
| Test :              | CL50                                                                                 |
| Valeur :            | 0.31 mg/L                                                                            |

|                     |                                                                                      |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant   | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one |
| Espèce :            | Rat, mâle                                                                            |
| Voie d'exposition : | Oral                                                                                 |
| Test :              | DL50                                                                                 |
| Valeur :            | 64 mg/kg                                                                             |

|                     |                                                                                      |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant   | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one |
| Espèce :            | Lapin, mâle                                                                          |
| Voie d'exposition : | Cutanée                                                                              |
| Test :              | DL50                                                                                 |
| Valeur :            | 87.12 mg/kg                                                                          |

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Sensibilisation cutanée

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ▼ Danger par aspiration

Ce produit ne présente pas de risque d'aspiration, en raison de sa viscosité.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Effets sur le long terme

Aucune connue.

#### ▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

#### Autres informations

propane-2-ol: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

formaldéhyde ...%: La substance a été classée dans le groupe 1 par le CIRC.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. ▼ Toxicité

|                   |                                                                                      |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one |
| Méthode d'essai : | OCDE 201                                                                             |
| Espèce :          | Algues, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>                                       |
| Durée :           | 72 heures                                                                            |
| Test :            | CE50                                                                                 |
| Valeur :          | 0.048 mg/L                                                                           |

|                   |                                                                                      |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one |
| Méthode d'essai : | OCDE 202                                                                             |
| Espèce :          | Daphnie, <i>Daphnia magna</i>                                                        |
| Durée :           | 48 heures                                                                            |
| Test :            | CE50                                                                                 |
| Valeur :          | 0.1 mg/L                                                                             |

|                   |                                                                                      |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one |
| Méthode d'essai : | OCDE 203                                                                             |
| Espèce :          | Poisson, <i>Oncorhynchus mykiss</i>                                                  |
| Durée :           | 96 heures                                                                            |
| Test :            | CL50                                                                                 |
| Valeur :          | 0.22 mg/L                                                                            |

|                   |                                                                                      |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one |
| Méthode d'essai : | OCDE 211                                                                             |
| Espèce :          | Daphnie, <i>Daphnia magna</i>                                                        |
| Durée :           | 21 jours                                                                             |
| Test :            | CSEO                                                                                 |
| Valeur :          | 0.004 mg/L                                                                           |

|                   |                                                                                      |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one |
| Méthode d'essai : | OCDE 210                                                                             |
| Espèce :          | Poisson, <i>Oncorhynchus mykiss</i>                                                  |
| Durée :           | 28 jours                                                                             |
| Valeur :          | 0.098 mg/L                                                                           |

|                   |                                                                                      |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one |
| Méthode d'essai : | OCDE 201                                                                             |
| Espèce :          | Algues, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>                                       |
| Durée :           | 72 heures                                                                            |
| Test :            | CSEO                                                                                 |
| Valeur :          | 0.0012 mg/L                                                                          |

#### 12.2. ▼ Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.3. ▼ Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. ▼ Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

#### 12.6. ▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. ▼ Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

▼ Code CED:

Sans objet.

#### Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

|      | 14.1<br>ONU | 14.2<br>Désignation officielle de transport | 14.3<br>Classe(s) de danger pour le transport | 14.4<br>PG* | 14.5.<br>Env** | Autres<br>informations<br>: |
|------|-------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------|----------------|-----------------------------|
| ADR  | -           | -                                           | -                                             | -           | -              | -                           |
| IMDG | -           | -                                           | -                                             | -           | -              | -                           |
| IATA | -           | -                                           | -                                             | -           | -              | -                           |

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Demandes de formation spécifique:

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées:

formaldéhyde ...%

▼ REACH, Annexe XVII:

formaldéhyde ...% est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 77).

propane-2-ol est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 40).

▼:

Catégorie de danger pour les eaux (WGK): WGK 2

▼ Autre:

Sans objet.

▼ Sources:

RS 822.115.2 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes du 4 décembre 2007 (Etat le 1er janvier 2013)

RS 822.111.52 Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité) du 20 mars 2001 (Etat le 1er juillet 2015)

RS 814.012 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM) du 27 février 1991 (Etat le 1er août 2019)

RS 813.12 Ordonnance concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides (Ordonnance sur les

produits biocides, OPBio) du 18 mai 2005 (Etat le 1er décembre 2018)  
 RS 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) du 22 juin 2005 (Etat le 1er janvier 2020)  
 RS 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets du 18 octobre 2005 (Etat le 1er janvier 2018)  
 RS 814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim) du 18 mai 2005 (Etat le 1er janvier 2019)  
 RS 814.018 Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) du 12 novembre 1997 (Etat le 1er janvier 2018)  
 RS 813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim) du 5 juin 2015 (Etat le 1er avril 2020)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique  
 Non

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

EUH071, Corrosif pour les voies respiratoires.  
 H225, Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H301, Toxique en cas d'ingestion.  
 H310, Mortel par contact cutané.  
 H311, Toxique par contact cutané.  
 H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H315, Provoque une irritation cutanée.  
 H317, Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318, Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319, Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H330, Mortel par inhalation.  
 H331, Toxique par inhalation.  
 H335, Peut irriter les voies respiratoires.  
 H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H341, Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
 H350, Peut provoquer le cancer.  
 H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### ▼ Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure  
 ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CE = Conformité Européenne  
 CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 COV = Composés Organiques Volatils  
 CPSE = Concentration Prédite Sans Effet  
 CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique  
 DMEL = Dose dérivée avec effet minimum  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 ds = les déchets spéciaux  
 EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
 ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 EuPCS = Système européen de catégorisation des produits  
 FBC = Facteur de Bioconcentration  
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)  
 IATA = Association Internationale du Transport Aérien  
 code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
 LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau  
 MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
 NU = Nations Unies  
 OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
 PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
 PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire  
 REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]  
 RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
 sc = les autres déchets soumis à contrôle  
 scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi  
 SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).  
 SE = Scénario d'Exposition  
 SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
 SVHC = Substances extrêmement préoccupantes  
 TDAA = Température de décomposition auto-accélérée  
 vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable  
 TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée  
 TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique  
 TWA = Moyenne pondérée dans le temps  
 UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

Sans objet.

Validé par

cob

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

---

Pays-langue : CH-fr